

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER

Quand le présent numéro de la Collection ERM va sortir, l'Association internationale du droit de la mer aura vu le jour. On se souvient qu'à Brest, les 19 et 20 mai 1999, s'était réuni un colloque* organisé par Didier Le Morvan, Directeur du Centre de Droit et d'Economie de la Mer de l'Université de Bretagne occidentale et Daniel Vignes, président de l'Association Espaces et Ressources océaniques, entourés d'une quarantaine d'universitaires, de fonctionnaires internationaux et communautaires et de praticiens, tous spécialistes de la pêche maritime internationale. Ce colloque honoré de la présence de trois membres du Tribunal international du droit de la mer, avait été consacré à l'étude des deux thèmes suivants : la 'pêche responsable', d'une part, et le *développement du contentieux international dans le domaine de la pêche maritime*, d'autre part*. Au soir du premier jour, à une réception à l'Hôtel de Ville, l'idée avait été lancée de la création d'une nouvelle Association internationale réunissant des juristes francophones spécialistes du droit de la mer. Quelques semaines plus tard, à Hambourg, au siège du Tribunal, un groupe de travail préparatoire se formait, rédigeait un projet de Statuts, choisissait la Loi française de 1901 comme devant la régir...

Il s'agit de faire face à l'absence, notamment en France, d'une association se consacrant à l'étude des questions juridiques intéressant la mer, sans doute y a-t-il en France des groupements qui se consacrent au droit maritime, au commerce maritime, aux transports par mer, aux assurances maritimes...., notre créneau est légèrement différent, se situant lui dans le cadre du droit international public, s'intéressant à la navigation et pas directement aux transports, aux détroits, à la délimitation des espaces marins nationaux qui depuis un demi-siècle se sont multipliés, à leur protection contre les pollutions, à l'exploitation de toutes leurs richesses, aux ports et aux littoraux...

Les fondateurs ont pensé qu'autant dans la période 1967-1982, le Droit de la Mer avait fait l'objet de multiples et valeureuses études, de brillantes réunions et autres colloques ou séminaires, que d'excellents travaux avaient été publiés, notamment en langue anglaise avec le commentaire de la Convention du Droit de la Mer du à l'Université de Virginie (Etats-Unis), Center for Ocean Law and Policy et en langue française et en langue française avec les deux traités 'à la française' dus à Laurent Lucchini et Michel Voelckel d'une

* plusieurs des communications présentées à ce colloque sont publiées dans le présent volume.

part, et à René-Jean Dupuy et Daniel Vignes, d'une autre, ainsi que *l'Annuaire du droit de la mer* publié à Monaco par ceux-là et la présente *Collection Espaces et Ressources Maritimes*, fondée à l'Institut du Droit de la Paix et du Développement de l'Université de Nice par René-Jean Dupuy et Alain Piquemal, autant depuis l'entrée en vigueur de la Convention de Montego Bay, la veine se tarissait.

L'intention des fondateurs est d'organiser des colloques ainsi que d'autres réunions, de mettre sur pied des actions de formation au droit de la mer et également de continuer à assurer de telles publications, périodiques ou non.

L'Association sera à but non lucratif et à objectif scientifique, elle est à vocation internationale, elle emploiera principalement dans ses travaux et publications la langue française mais usera également dans ceux-ci d'autres langues et notamment de l'anglais.

Sans que sa tenue soit assurée à 100%, un premier colloque au printemps 2001, à Naples, avec Giuseppe Cataldi comme organisateur prend forme, la date des 22 au 24 mars a été retenue. Y seront étudiés : l'état au début du 21^{ème} siècle du droit de la mer, ainsi que les problèmes actuels concernant la Méditerranée, navigation, délimitations, environnement, pêche, etc.... et la comparaison du traitement de ces problèmes avec celui que connaissent d'autres mers semi fermées.

Daniel VIGNES